

/MC

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
ARCHITECTURE
SITES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale des sites, perspectives et paysages de _____ dans sa séance du _____

A R R Ê T É

Article 1er - Est inscrit à l'Inventaire des Sites l'ensemble formé à TORNAC (Gard) par les ruines du château comprenant les parcelles cadastrales n° 1104 - 1106 - 1111 - section C et appartenant à

- Commune d'AUDUZE parcelle n° 1106
- Mme LAUZE Fernand Veuve née TEISSIER, au Trial par TORNAC parcelle 1104
- M. MORACHE Jean, Commerçant 14, rue Pino à BARCELONE (Espagne) parcelle 1111

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de TORNAC et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site inscrit.

PARIS, le 2 Mars 1956

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur du Cabinet

Signé : Edmond SIDET

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

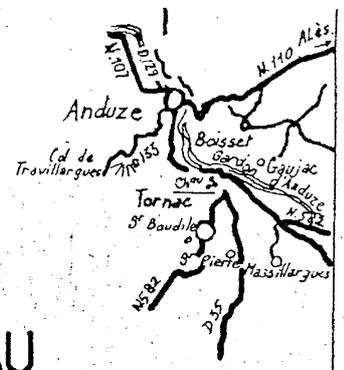
LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

Tornac. —

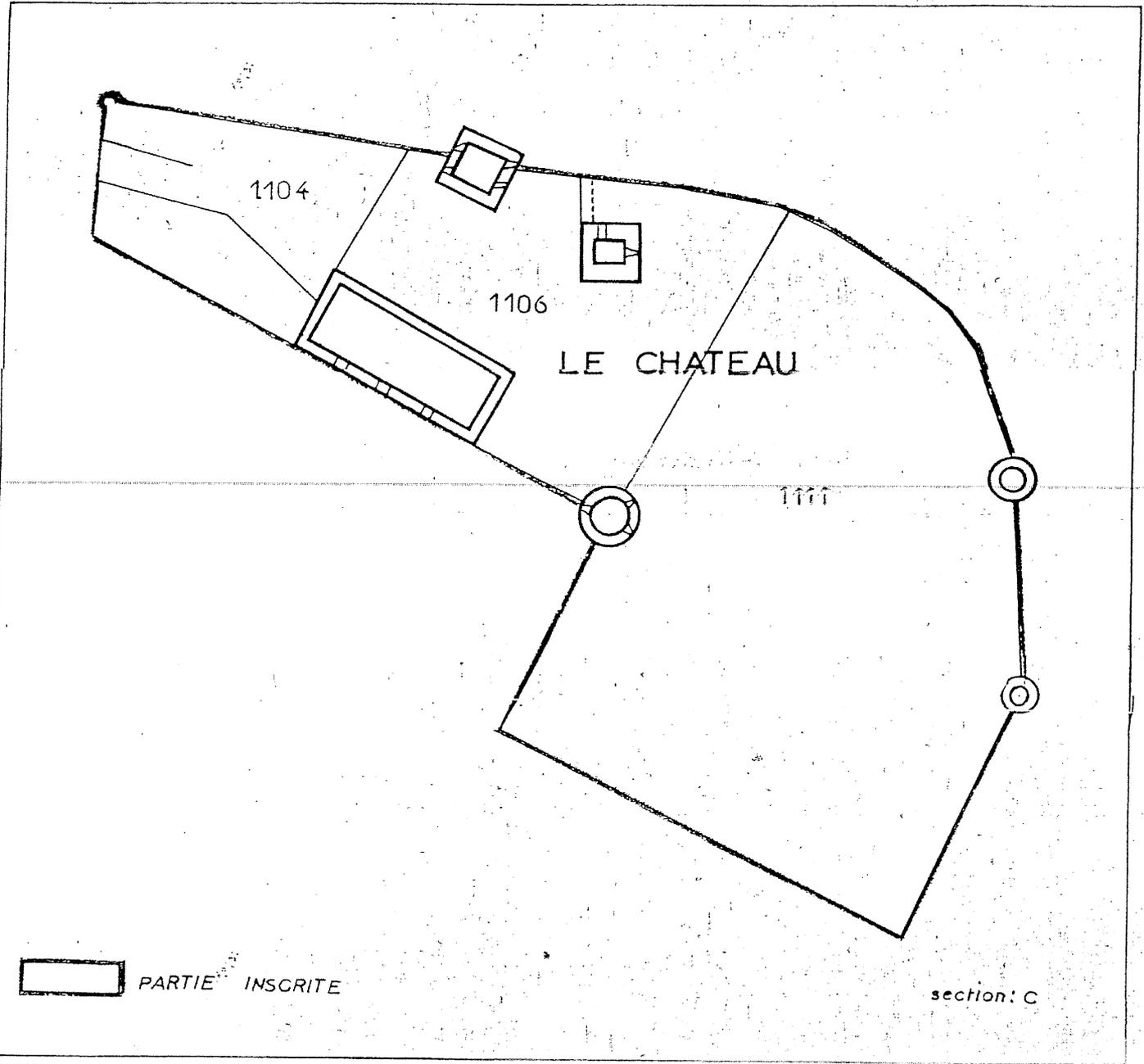
— Ruines du château (parcelles n^{os} 1104, 1106 et 1111, section C du cadastre)
(Inv. MH : 5 décembre 1984 et S. Ins. : 2 mars 1956).

GARD
TORNAC
ARROND^S ALES
CANTON : ANDUZE



LES RUINES DU CHATEAU

MICHELIN 20000° PLI: 17 N°30



Est inscrit à l'Inventaire des sites l'ensemble formé à TORNAC (Gard) par les ruines du château comprenant les parcelles cadastrales 1104, 1106 et 1111 section C et appartenant à :

Commune d'Anduze parcelle 1106
Madame LAUZE Fernand Veuve née REISSIER, au TRIAL par TORNAC parcelle 1104
M. MORACHE Jean commerçant 14 rue Pino à BARCELONE (Espagne) parcelle 1111

Arrêté du 2 mars 1956